

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

#### Arrêté du 30 décembre 2022 portant création de la spécialité « peintre automobile » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance

NOR : MENE2300755A

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-1 à D. 337-25-1 ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2014 modifié relatif à l'obtention de dispenses d'unités aux examens du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2017 fixant les conditions dans lesquelles les candidats ajournés aux examens du brevet d'études professionnelles et du certificat d'aptitude professionnelle peuvent conserver des notes qu'ils ont obtenues ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2018 modifié relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2019 définissant les modalités d'évaluation du chef d'œuvre prévue à l'examen du certificat d'aptitude professionnelle par l'article D. 337-3-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2020 modifié fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, de la mention complémentaire, du brevet des métiers d'art et du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'avis du conseil supérieur de l'éducation en date du 24 novembre 2022 ;

Vu l'avis conforme de la commission professionnelle consultative « Industrie » en date du 29 novembre 2022,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Il est créé la spécialité « peintre automobile » de certificat d'aptitude professionnelle, dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées par le présent arrêté.

La présentation synthétique des blocs de compétences du diplôme est définie en annexe I du présent arrêté.

**Art. 2.** – Le référentiel des activités professionnelles est défini en annexe II, et le référentiel de compétences est défini en annexe III du présent arrêté.

**Art. 3.** – Le référentiel d'évaluation est fixé en annexe IV du présent arrêté qui comprend les parties IV.1 relative aux unités constitutives du diplôme, IV.2 relative au règlement d'examen et IV.3 relative à la définition des épreuves.

**Art. 4.** – Les horaires applicables sous statut scolaire sont fixés par le tableau annexé à l'arrêté du 21 novembre 2018 susvisé.

La préparation à cette spécialité de certificat d'aptitude professionnelle comporte une période de formation en milieu professionnel de 12 semaines définie en annexe V du présent arrêté.

**Art. 5.** – Tout candidat sous statut scolaire ou d'apprenti passe l'ensemble des épreuves au cours de la même session, sauf s'il bénéficie de dispenses d'épreuves, de conservation de notes ou s'il est autorisé à répartir ses épreuves sur plusieurs sessions.

Tout candidat sous un autre statut, ou sous statut scolaire ou d'apprenti s'il a obtenu une dérogation individuelle, peut demander à passer l'ensemble de ses épreuves au cours de la même session ou à les répartir sur plusieurs sessions, conformément aux dispositions des articles D. 337-9 et D. 337-10 du code de l'éducation. Il précise son choix au moment de son inscription. Dans le cas où il demande à répartir les épreuves sur plusieurs sessions, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit.

Lors de son inscription, tout candidat précise s'il souhaite se présenter aux épreuves facultatives.

**Art. 6.** – Les correspondances entre les épreuves de l'examen organisé conformément à l'arrêté du 20 mars 2007 modifié portant création de la spécialité « peinture en carrosserie » de certificat d'aptitude professionnelle et les épreuves de l'examen organisé conformément aux dispositions du présent arrêté sont précisées en annexe VI du présent arrêté.

Toute note obtenue aux épreuves de l'examen passé selon les dispositions de l'arrêté du 20 mars 2007 modifié précité est, à la demande du candidat et pour sa durée de validité, reportée sur l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

**Art. 7.** – La première session d'examen de la spécialité « peintre automobile » de certificat d'aptitude professionnelle organisée conformément aux dispositions du présent arrêté, aura lieu en 2025.

**Art. 8.** – La dernière session d'examen de la spécialité « peinture en carrosserie » du certificat d'aptitude professionnelle organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 20 mars 2007 modifié précité aura lieu en 2024. Une session supplémentaire est toutefois prévue en 2025 pour les candidats ajournés lors des sessions précédentes. A l'issue de cette session qui s'achève le 31 décembre 2025, l'arrêté précité est abrogé.

**Art. 9.** – Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 30 décembre 2022.

Pour le ministre et par délégation :  
*La cheffe du service de l'instruction publique,  
et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,*  
R.-M. PRADEILLES-DUVAL

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE,  
SPÉCIALITÉ « PEINTRE AUTOMOBILE »

## Sommaire

### ANNEXE I – Présentation du diplôme

#### I.1. Présentation

#### I.2. Tableau de synthèse

### ANNEXE II – Référentiel des activités professionnelles

#### II.1. Insertion professionnelle visée

##### II.1.1. Types d'emplois accessibles

##### II.1.2. Secteurs d'activité

#### II.2. Description des activités professionnelles

##### II.2.1. Présentation des pôles d'activités

##### II.2.2. Définition des activités professionnelles

### ANNEXE III – Référentiel de compétences

#### III.1. Définition des blocs de compétences

##### III.1.1. Liste des compétences

##### III.1.2. Blocs de compétences

##### III.1.3. Unités certificatives

#### III.2. Définition des compétences et connaissances associées

### ANNEXE IV – Référentiel d'évaluation

#### IV.1. Unités constitutives du diplôme

#### IV.2. Règlement d'examen

#### IV.3. Définition des épreuves

### ANNEXE V – Périodes de formation en milieu professionnel

### ANNEXE VI – Correspondances épreuves/unités de l'ancien et du nouveau diplôme

## ANNEXE I

PRÉSENTATION DU DIPLÔME DE CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE,  
SPÉCIALITÉ « PEINTRE AUTOMOBILE »**I.1. Présentation**

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle de spécialité « peintre automobile » est un ouvrier qui intervient dans tout type d'entreprise de réparation et de peinture des carrosseries des véhicules.

Son activité consiste, au sein de l'équipe :

- préparer l'intervention sur le véhicule ;
- réparer les éléments en matériaux plastiques détériorés ;
- préparer la mise en peinture du véhicule ;
- réaliser la mise en peinture du véhicule ;
- préparer le véhicule à la livraison.

Le dénominateur commun à l'ensemble des activités décrites ci-après est l'intégration constante de deux impératifs :

impératif de santé/sécurité/environnement : il s'agit de préserver la santé des personnes, d'assurer leur sécurité tout en préservant les biens et l'environnement ;

impératif de qualité : il s'agit de contribuer à l'amélioration constante de la satisfaction de la clientèle en intégrant une démarche de progrès dans toutes les activités de carrosserie.

## I.2. Tableau de synthèse

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES DOMAINES D'ACTIVITÉS,  
BLOCS DE COMPÉTENCES ET UNITÉS CERTIFICATIVES

PÔLES D'ACTIVITÉS	BLOCS DE COMPÉTENCES	UNITÉS
Pôle 1 Intervention et réparation sur un élément	<b>Bloc n° 1 : INTERVENIR ET RÉPARER UN ÉLÉMENT</b>	Unité UP1 Intervention et réparation sur élément
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecter les informations nécessaires à l'intervention</li> <li>- Appliquer la méthodologie de réparation</li> <li>- Remettre en conformité</li> <li>- Contrôler la qualité de son intervention</li> </ul>	
Pôle 2 Préparation et application des peintures	<b>Bloc n° 2 : PRÉPARER ET APPLIQUER DES PEINTURES</b>	Unité UP2 préparation et application des peintures
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser la préparation des fonds et des surfaces</li> <li>- Appliquer les différents types de peinture</li> <li>- Contrôler la conformité d'une application</li> </ul>	
	<b>Bloc n° 3 : FRANÇAIS ET HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE</b> Français <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer (F)</li> <li>- Reformuler, à l'écrit ou à l'oral, un message lu ou entendu (F)</li> <li>- Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer (F)</li> </ul> - Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques (F) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier (F)</li> </ul> Histoire-géographie-enseignement moral et civique <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'approprier les notions, se repérer, contextualiser (HG)</li> <li>- S'approprier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie (HG)</li> <li>- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC)</li> <li>- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC)</li> <li>- Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC)</li> </ul>	Unité UG 1 Français et histoire-géographie- enseignement moral et civique
	<b>Bloc n° 4 : MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUE-CHIMIE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rechercher, extraire et organiser l'information</li> </ul> - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité <ul style="list-style-type: none"> <li>- Expérimenter, utiliser une simulation</li> </ul> - Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage approprié</li> </ul>	Unité UG 2 Mathématiques et physique-chimie
	<b>Bloc n° 5 : ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer sa motricité</li> <li>- S'organiser pour apprendre et s'entraîner</li> </ul> - Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire durablement sa santé</li> </ul> - Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique	Unité UG 3 Éducation physique et sportive
	<b>Bloc n° 6 : PRÉVENTION-SANTÉ-ENVIRONNEMENT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation</li> <li>- Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention</li> <li>- Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix</li> <li>- Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agir face à une situation d'urgence</li> </ul> </li> </ul>	Unité UG 4 Prévention-santé- environnement

	UNITES / BLOCS FACULTATIFS	
	<p><b>Bloc facultatif : LANGUE VIVANTE</b></p> <p>L'épreuve de langue vivante facultative a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- S'exprimer à l'oral en continu</li><li>- Interagir à l'oral</li><li>- Comprendre un document écrit dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle</li></ul>	<p><b>Unité facultative Langue vivante</b></p>
	<p><b>Bloc facultatif : ARTS APPLIQUES ET CULTURES ARTISTIQUES</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Respecter les consignes et mettre en œuvre un cahier des charges simple relatif à une démarche de création design</li><li>- Établir des propositions cohérentes d'expérimentation et de réalisation en réponse à un problème posé</li><li>- Réinvestir des notions repérées dans des références relatives aux différents domaines du design et des cultures artistiques<ul style="list-style-type: none"><li>- Opérer un choix raisonné parmi des propositions de création design</li><li>- Consolider une proposition</li><li>- Présenter graphiquement ou en volume une intention</li></ul></li><li>- Rendre compte à l'oral et/ou à l'écrit une démarche partielle de conception design</li></ul>	<p><b>Unité facultative Arts appliqués et cultures artistiques</b></p>

## ANNEXE II

### RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE, SPÉCIALITÉ « PEINTRE AUTOMOBILE »

#### II.1. Insertion professionnelle visée

##### II.1.1. *Types d'emplois accessibles*

Le métier de peintre automobile peut s'exercer :

Chez un artisan carrossier, affilié ou non à un réseau ;

Dans une entreprise des réseaux constructeurs (réparateurs agréés/concessions/agents), ou chez un mécanicien réparateur automobile.

##### II.1.2. *Secteurs d'activité*

Dans le cadre de son parcours professionnel, le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle « peintre automobile » pourra éventuellement assumer, après plusieurs années d'expérience, des responsabilités qui le conduiront à exercer en tant que chef d'équipe ou responsable d'une unité de peinture en carrosserie. La réparation des carrosseries constitue également une spécialisation à laquelle il a la possibilité d'accéder, notamment dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

L'activité de ce salarié s'exerce dans un environnement impliquant un respect scrupuleux des règles de prévention des risques professionnels en matière d'ergonomie, d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.

## II.2. Description des activités professionnelles

### II.2.1. Présentation des pôles d'activités

PÔLES D'ACTIVITÉS	ACTIVITÉS
<b>Pôle 1</b> Intervention et réparation sur élément	A1.1 Dépose et repose d'éléments amovibles
	A1.2 Remise en forme d'éléments de carrosserie
	A1.3 Réparation des matériaux plastiques
<b>Pôle 2</b> Préparation et application des peintures	A2.1 Préparation des fonds et des surfaces
	A2.2 Colorimétrie
	A2.3 Application des bases et vernis

## II.2.2. Définition des activités professionnelles

Dans la présentation des activités professionnelles suivante, le niveau d'autonomie peut être défini comme un indicateur de niveau d'intervention et d'implication dans la réalisation de celles-ci, par le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle « peintre automobile ». Le niveau qualifie le niveau moyen de l'ensemble des tâches liées à l'activité, certaines tâches peuvent être d'un niveau supérieur ou inférieur, le verbe d'action les décrivant permet de les situer par rapport à ce niveau moyen.

Détail de l'indicateur de niveau :

### Niveau d'autonomie 1 : **Apprécier une réalisation**

Qualifie la mobilisation de compétences permettant de comprendre, par l'intermédiaire d'un exposé ou d'une lecture de dossier, la nature d'une activité ne relevant pas de son champ d'intervention direct et à en interpréter les résultats.

Ce niveau ne suppose en aucune manière une aptitude à participer à l'activité.

### Niveau d'autonomie 2 : **Participer à la réalisation**

Qualifie la mobilisation de compétences permettant d'assurer une partie restreinte de l'activité au sein et avec l'aide d'une équipe, sous l'autorité d'un chef de projet.

Elle implique de s'informer et de communiquer avec les autres membres de l'équipe.

### Niveau d'autonomie 3 : **Réaliser une activité simple**

Qualifie la mobilisation de compétences permettant de réaliser, en autonomie, tout ou partie d'une activité pour les situations les plus courantes.

Elle implique :

- une maîtrise, tout au moins partielle des aspects techniques de l'activité ;
- les facultés à s'informer, à communiquer (rendre compte et argumenter) et à s'organiser.

### Niveau d'autonomie 4 : **Réaliser une activité complexe**

Qualifie la mobilisation de compétences permettant de maîtriser sur les plans techniques, procéduraux et décisionnels une activité comportant des prises de décisions multiples.

Elle implique :

- la faculté à certifier l'adéquation entre les buts et les résultats ;
- la prise en toute responsabilité de décisions éventuelles ;
- le transfert du savoir.

## PÔLE 1 : INTERVENTION ET RÉPARATION SUR UN ÉLÉMENT

## ACTIVITÉ 1.1 : DÉPOSE ET REPOSE D'ÉLÉMENTS AMOVIBLES

## Tâches associées

- T1.1.1 Déposer des éléments amovibles
- T1.1.2 Stocker un l'élément entre la dépose et la repose
- T1.1.3 Poser et régler des éléments amovibles
- T1.1.4 Respecter des procédures de mise en sécurité

## Moyens et ressources

- Véhicule
- Aire et poste de travail adaptés
- Équipements de protection collective et individuelle
- Support de communication orale et écrite
- Outillages nécessaires à la dépose et à la pose
- Zone de stockage adaptée

- Outils de réglage d'élément amovible
- Consommables pour la pose d'élément amovible
- Fiche de travail
- Procès-verbal d'expertise, ordre de réparation
- Documentation(s) technique(s)
- Document(s) constructeur(s) et équipementier(s)

## Autonomie

Niveau 2

## Résultats attendus

La demande d'intervention est prise en charge correctement (*orale, OR...*)

Toutes les données et informations techniques nécessaires à l'intervention sont collectées et correctement interprétées

La mise en place du poste de travail et l'utilisation du matériel sont conformes aux recommandations du constructeur et de l'équipementier

Le temps alloué pour les différentes tâches est respecté

Les règles d'ergonomie, d'hygiène, de sécurité et de protection sont respectées

Le tri des déchets est conforme à la réglementation

Pour T1.1.1 :

Les différents circuits et les modes de liaisons sont identifiés

Les moyens de dépose sont connus, maîtrisés et appliqués selon les préconisations du constructeur

Les fluides (*hors fluide frigorigène*) sont collectés en respectant la réglementation en vigueur

Les éléments sont déposés et stockés en toute sécurité (*éléments de carrosserie, mécanismes de carrosserie, mécanique de collision*) selon les recommandations du constructeur

Pour T1.1.2 :

Les modes de conditionnement et de stockage sont identifiés, maîtrisés et appliqués

Pour T1.1.3 :

Les modes de liaisons des éléments sont identifiés

Les moyens de pose sont connus, maîtrisés et appliqués

Le choix et l'utilisation des outils de pose et réglage sont connus, maîtrisés et appliqués

Le montage des éléments est conforme aux données techniques du constructeur

Les différents moyens de réglage d'un élément sont connus et mis en œuvre

Le réglage et l'ajustage sont corrects et respectent les préconisations du constructeur (*jeux, alignement, affleurement...*)

Les assemblages sont réalisés en conformité avec les préconisations du constructeur

Le contrôle de la qualité de l'intervention est réalisé

Pour T1.1.4 :

Les risques électriques liés à l'activité sont correctement identifiés

Conditions d'exercice

## PÔLE 1 : INTERVENTION ET RÉPARATION SUR UN ÉLÉMENT

## ACTIVITÉ 1.2 : REMISE EN FORME D'ÉLÉMENTS DE CARROSSERIE

*Tâches associées*

T1.2.1 Redresser un élément en fonction de la nature de la tôle

T1.2.2 Contrôler l'état de planéité de la surface

Conditions d'exercice	<p><i>Moyens et ressources</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Véhicule</li> <li>- Aire et poste de travail adaptés</li> <li>- Équipements de protection collective et individuelle</li> <li>- Support de communication orale et écrite</li> <li>- Fiche de travail</li> <li>- Procès-verbal d'expertise, ordre de réparation</li> <li>- Documentation(s) technique(s)</li> <li>- Document(s) constructeur(s)</li> <li>- Document(s) équipementier(s)</li> </ul>
	<p><i>Autonomie</i></p> <p>Niveau 1</p>
	<p><i>Résultats attendus</i></p> <p>Toutes les données et informations techniques nécessaires à l'intervention sont collectées et correctement interprétées Les règles d'ergonomie, d'hygiène, de sécurité et de protection sont respectées</p> <p>Pour T1.2.1 :</p> <p>La nature du matériau à remettre en forme est identifiée (<i>matière, contraintes de réparation</i>) Les techniques et moyens de remise en forme des éléments sont connus (<i>débosselage sans peinture, par choc, planage, réteinte, inertie, collage, vérinage, garnissage métallique ou chimique</i>).</p> <p>Pour T1.2.2 :</p> <p>Le contrôle (<i>visuel, tactile, par comparaison</i>) d'aspect de l'élément est réalisé Les défauts présents sont constatés et signalés La forme respecte la forme d'origine et l'état de surface permet la préparation des fonds</p>

## PÔLE 1 : INTERVENTION ET RÉPARATION SUR UN ÉLÉMENT

## ACTIVITÉ 1.3 : RÉPARATION DES MATÉRIAUX PLASTIQUES

*Tâches associées*

T1.3.1 Réparer un élément thermoplastique

T1.3.2 Réparer un élément thermodurcissable

*Moyens et ressources*

- Véhicule
- Aire et poste de travail adaptés
- Équipements de protection collective et individuelle
- Support de communication orale et écrite
- Outils et produits de réparation thermoplastique, thermodurcissable
- Fiche de travail
- Procès-verbal d'expertise, ordre de réparation
- Documentation(s) technique(s)
- Document(s) constructeur(s)
- Document(s) équipementier(s)

*Autonomie*

Niveau 3

*Résultats attendus*La demande d'intervention est prise en charge correctement (*orale, OR...*)

Toutes les données et informations techniques nécessaires à l'intervention sont collectées et correctement interprétées

La mise en place du poste de travail et l'utilisation du matériel sont conformes aux recommandations du constructeur et de l'équipementier

La protection du véhicule est adaptée

L'aspect final contrôlé est conforme à l'origine et l'état de surface permet la préparation des fonds

Le temps alloué pour la réparation de(s) élément(s) est respecté

Les règles d'ergonomie, d'hygiène, de sécurité et de protection sont respectées

Le tri des déchets est conforme à la réglementation

Pour T1.3.1 :

La nature du matériau est identifiée (*polypropylène, polyamide...*)La procédure de réparation est correctement appliquée et adaptée à la réparation (*collage, soudage, agrafe...*)Les produits sélectionnés sont conformes aux préconisations du constructeur et adaptés au travail à réaliser (*mélange, temps de séchage...*)

Pour T1.3.2 :

La nature du matériau est identifiée (*polyester, époxy...*)

La méthodologie de réparation est correctement appliquée et adaptée aux défauts

Les produits sélectionnés sont conformes aux préconisations du constructeur ou de l'équipementier et adaptés au travail à réaliser (*choix de résine, mélange, débullage, temps de séchage, mat de verre...*)

Conditions d'exercice

## PÔLE 2 : PRÉPARATION ET APPLICATION DES PEINTURES

## ACTIVITÉ 2.1 : PRÉPARATION DES FONDS ET DES SURFACES

*Tâches associées*

- T2.1.1 Protéger des surfaces d'éléments adjacents par marouflage ou masquage
- T2.1.2 Préparer une surface
- T2.1.3 Appliquer un produit de garnissage ou de sous-couches adapté sur une surface
- T2.1.4 Appliquer un traitement anticorrosion

*Moyens et ressources*

- Véhicule
- Aire et poste de travail adaptés
- Équipements de protection collective et individuelle
- Support de communication orale et écrite
- Matériels d'application et de séchage des produits
- Fiche de travail
- Documentation(s) technique(s)
- Logiciel du fabricant de produit de peinture

*Autonomie*

Niveau 3

*Résultats attendus*La demande d'intervention est correctement prise en charge (*orale, OR...*)

Toutes les données et informations techniques nécessaires à l'intervention sont collectées et correctement interprétées

La mise en place du poste de travail et l'utilisation du matériel sont conformes

Les règles d'ergonomie, d'hygiène, de sécurité et de protection sont respectées

Le tri des déchets est conforme à la réglementation

Pour T2.1.1 :

La méthode est correctement déterminée et correspond à la tâche de recouvrement à effectuer

La mise en place du poste de travail et l'utilisation du matériel sont conformes

La technique de masquage est correctement réalisée avec soin et sans détérioration (*papier kraft, bâche, mousse, tiro...*)

Le marouflage/masquage est réalisé sans excès et de façon responsable

Pour T2.1.2 :

La nature du support est correctement identifiée

Le mode opératoire et le choix du matériel est conforme à la fiche technique.

Le choix des abrasifs et la granulométrie est conforme à la méthode (*ponçages manuel, mécanique...*)

Les abrasifs sont utilisés de façon responsable

Les surfaces préparées sont exemptes de spectres, d'impacts et de rayures

Les supports sont correctement dégraissés (*au nettoyeur solvanté...*)

Tout défaut est repéré et corrigé

Pour T2.1.3 :

Le choix et le réglage du matériel correspond aux caractéristiques du produit.

Le produit correspond à la réparation (*mastic, apprêt surfaceur ou garnissant teinté, mastic de finition...*)La qualité de l'application des produits correspond aux recommandations du fabricant (*quantité, viscosité, homogénéité, aspect, pouvoir couvrant...*)

Le nettoyage et l'entretien sont correctement effectués

Les produits sont utilisés sans excès et de façon responsable

Pour T2.1.4 :

La nature de la surface est correctement identifiée

Le type et la nature de la corrosion sont correctement identifiés (*perforante, piqûres, chimique ou électrochimique...*)La protection contre le risque de corrosion est correctement assurée (*pulvérisation, injection corps creux, électrodéposition...*)

Conditions d'exercice

## PÔLE 2 : PRÉPARATION ET APPLICATION DES PEINTURES

## ACTIVITÉ 2.2 : COLORIMÉTRIE

*Tâches associées*

T2.2.1 Identifier une teinte

T2.2.2 Préparer une teinte et des produits de finition

Conditions d'exercice	<p><i>Moyens et ressources</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Véhicule</li> <li>- Aire et poste de travail adaptés</li> <li>- Équipements de protection collective et individuelle</li> <li>- Support de communication orale et écrite</li> <li>- Produits de peinture et de garnissage</li> <li>- Outils de polissage et lustrage</li> <li>- Ligne de peinture</li> <li>- Outil de recherche de teinte</li> <li>- Fiche de travail</li> <li>- Documentation(s) technique(s)</li> <li>- Logiciel du fabricant de produit de peinture</li> </ul>
	<p><i>Autonomie</i></p> <p>Niveau 3</p>
	<p><i>Résultats attendus</i></p> <p>La demande d'intervention est correctement prise en charge (<i>orale, OR...</i>)</p> <p>Toutes les données et informations techniques nécessaires à l'intervention sont collectées et correctement interprétées</p> <p>Les règles d'ergonomie, d'hygiène, de sécurité et de protection sont respectées</p> <p>Le tri des déchets est conforme à la réglementation</p> <p>La mise en place du poste de travail et l'utilisation du matériel sont conformes</p> <p>Pour T2.2.1 :</p> <p>Le moyen identifié permet d'obtenir la bonne référence du code couleur correspondant au véhicule (<i>code plaque, spectromètre, variant, essai plaquette ...</i>)</p> <p>Pour T2.2.2 :</p> <p>Le matériel de préparation est correctement mis en œuvre (<i>logiciel du fabricant</i>)</p> <p>La quantité choisie permet l'application sans gaspillage de produit</p> <p>Les produits sélectionnés correspondent à l'intervention</p>

## PÔLE 2 : PRÉPARATION ET APPLICATION DES PEINTURES

## ACTIVITÉ 2.3 : APPLICATION DES BASES ET VERNIS

*Tâches associées*

- T2.3.1 Régler des paramètres d'application
- T2.3.2 Appliquer des couches de finition
- T2.3.3 Réaliser un raccord
- T2.3.4 Contrôler la qualité d'application, de finition et d'aspect
- T2.3.5 Choisir des opérations de rectification appropriées en fonction du défaut
- T2.3.6 Réaliser des opérations de polissage et de lustrage

*Moyens et ressources*

- Aire et poste de travail adaptés
- Équipements de protection collective et individuelle
- Support de communication orale et écrite
- Matériels d'application et de séchage des produits
- Produits de préparation de surface et des fonds
- Produits de peinture et de garnissage
- Outils de polissage et lustrage
- Ligne de peinture
- Fiche de travail
- Documentation(s) technique(s)
- Logiciel du fabricant de produit de peinture

*Autonomie*

Niveau 3

*Résultats attendus*

La demande d'intervention est correctement prise en charge (*orale, OR...*)  
 Toutes les données et informations techniques nécessaires à l'intervention sont collectées et correctement interprétées  
 La mise en place du poste de travail et l'utilisation du matériel sont conformes  
 Les règles d'ergonomie, d'hygiène, de sécurité et de protection sont respectées.  
 Le tri des déchets est conforme à la réglementation

Pour T2.3.1 :  
 Le choix des réglages est adapté au produit à appliquer (*pression d'air, forme du jet, débit de produit*)  
 Le paramétrage de la cabine est adapté au produit à appliquer (*température, temps de séchage*)  
 La pression d'air est adaptée au produit à appliquer

Pour T2.3.2 :  
 L'application des produits est correctement effectuée (*distance, vitesse, nombre de couche, voile de placement de métal...*)  
 Les consignes sont appliquées correctement et le résultat attendu est de qualité

Pour T2.3.3 :  
 Le dépolissage et le masquage sont effectués avec soin.  
 Le matériel choisi permet d'effectuer le raccord (*mini jet, aérosols...*)  
 La technique de raccord est correctement mise en œuvre (*noyé, fondu*) et permet d'obtenir le résultat de qualité attendu

Pour T2.3.4 :  
 Les défauts de peinture (*coulure, poussière...*) et d'aspect (*marbrage, peau d'orange...*) sont identifiés  
 Le contrôle de la teinte est réalisé (*nuance*)  
 Le contrôle des raccords est effectué (*brillance, raccord non visible...*)  
 Le contrôle de la qualité permet de valider l'application

Pour T2.3.5 :  
 Les défauts sont constatés (*coulure, poussière, peau d'orange...*)  
 Le choix de la méthode de rectification est adapté au défaut (*ponçage, lustrage, revoilage...*)  
 La rectification permet d'effacer le défaut de surface

Pour T2.3.6 :  
 Les produits utilisés sont adaptés à l'opération (*lustreuse, pad, produit...*)  
 Les opérations de polissage et/ou lustrage sont correctement effectuées  
 Le résultat obtenu est correct et correspond à l'aspect de surface d'origine

Conditions d'exercice

## ANNEXE III

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE,  
SPÉCIALITÉ « PEINTRE AUTOMOBILE »

## III.1. Définition des blocs de compétences

## III.1.1. Liste des compétences

C1.1 Collecter les informations nécessaires à l'intervention C1.2 Appliquer la méthodologie de réparation C1.3 Remettre en conformité C1.4 Contrôler la qualité de son intervention
C2.1 Réaliser la préparation des fonds et des surfaces C2.2 Appliquer les différents types de peinture C2.3 Contrôler la conformité d'une application

## III.1.2. Blocs de compétences

		C1.1	C1.2	C1.3	C1.4	C2.1	C2.2	C2.3
Pôle 1	A1.1	X	X	X	X			
	A1.2	X	X	X	X			
	A1.3	X	X	X	X			
Pôle 2	A2.1					X	X	X
	A2.2					X	X	X
	A2.3					X	X	X

## III.1.3. Unités certificatives

		C1.1	C1.2	C1.3	C1.4	C2.1	C2.2	C2.3
UP1		X	X	X	X			
UP2						X	X	X

### III.2. Définition des compétences et connaissances associées

Chaque compétence mobilise des connaissances. Pour chaque connaissance, un niveau taxonomique est indiqué permettant de préciser les limites de connaissances attendues. Les niveaux taxonomiques utilisent une échelle à quatre niveaux :

- Niveau 1 : niveau d'information
- Niveau 2 : niveau d'expression
- Niveau 3 : niveau de la maîtrise d'outils
- Niveau 4 : niveau de maîtrise méthodologique

<b>C1.1</b>	<b>Collecter les informations nécessaires à l'intervention</b>	
C1.1.1 Exploiter les documents techniques nécessaires à l'intervention C1.1.2 Choisir la méthodologie		
<i>Principales activités mettant en œuvre la compétence</i> A1.1 Dépose et repose d'éléments amovibles A1.2 Remise en forme d'éléments de carrosserie A1.3 Réparation des matériaux plastiques		
<b>Connaissances associées et niveaux taxonomiques</b>		
- L'hygiène, la santé, la sécurité, l'environnement - L'organisation de l'intervention		Niveau 3 Niveau 2
<b>Critères d'évaluation de la compétence</b>		
<b>Pour C1.1.1 :</b> La documentation technique choisie est adaptée La méthode de réparation est comprise Les temps de réparation sont clairement identifiés <b>Pour C1.1.2 :</b> La méthodologie choisie correspond à l'intervention La méthode sélectionnée est conforme aux préconisations du constructeur		

<b>C1.2</b>	<b>Appliquer la méthodologie de réparation</b>
<p>C1.2.1 Mettre en sécurité des systèmes électriques et pyrotechniques  C1.2.2 Déposer les éléments (mécaniques de collision, de carrosserie, de sellerie, électriques et électroniques et d'aide à la conduite)  C1.2.3 Stocker les éléments  C1.2.4 Reposer les éléments (mécanique de collision, de carrosserie, de sellerie, électriques et électroniques et d'aide à la conduite)</p>	
<p><i>Principales activités mettant en œuvre la compétence</i>  A1.1 Dépose et repose d'éléments amovibles  A1.2 Remise en forme d'éléments de carrosserie  A1.3 Réparation des matériaux plastiques</p>	
<b>Connaissances associées et niveaux taxonomiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'hygiène, la santé, la sécurité, l'environnement <span style="float: right;">Niveau 3</span></li> <li>- Les systèmes électriques et électroniques <span style="float: right;">Niveau 2</span></li> <li>- Les éléments de confort et d'aide à la conduite <span style="float: right;">Niveau 1</span></li> <li>- Les éléments de sécurité liés au véhicule <span style="float: right;">Niveau 2</span></li> <li>- Les règles de sauvegarde et les paramétrages <span style="float: right;">Niveau 1</span></li> <li>- Les éléments amovibles de carrosserie et de mécanique et leurs réglages <span style="float: right;">Niveau 2</span></li> </ul>	
<b>Critères d'évaluation de la compétence</b>	
<p>Les éléments liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement sont identifiés respectés et mis en œuvre.  <b>Pour C1.2.1 :</b>  Les différents circuits et connexions sont identifiés et protégés  L'intégrité des circuits est assurée (protection contre les effets thermiques, magnétiques, etc.)  La zone d'intervention est sécurisée  <b>Pour C1.2.2 :</b>  Les types d'assemblage sont identifiés  La procédure de dépose respecte les préconisations du constructeur. <i>Nota : l'intervention sur les éléments liés à la climatisation ne comprend pas le tirage au vide du circuit (niveau 2)</i>  Les éléments de protection utilisés sont adaptés  Aucune détérioration n'est constatée  Toutes les anomalies ont été identifiées et signalées  <b>Pour C1.2.3 :</b>  Les éléments déposés sont correctement stockés et sécurisés  Les éléments de protection utilisés sont adaptés  Aucune détérioration n'est constatée  <b>Pour C1.2.4 :</b>  Les types d'assemblage sont identifiés  La procédure de repose et de réglage respecte les préconisations du constructeur. <i>Nota : l'intervention sur les éléments liés à la climatisation ne comprend pas le remplissage du circuit (niveau 2)</i>  Les éléments de protection utilisés sont adaptés  Aucune détérioration n'est constatée  Toutes les anomalies ont été identifiées et signalées</p>	

<b>C1.3</b>	<b>Remettre en conformité</b>
C1.3.1 Remettre en forme les éléments détériorés C1.3.2 Traiter contre la corrosion C1.3.3 Réparer les matériaux plastiques C1.3.4 Contrôler la surface	
<i>Principales activités mettant en œuvre la compétence</i> A1.1 Dépose et repose d'éléments amovibles A1.2 Remise en forme d'éléments de carrosserie A1.3 Réparation des matériaux plastiques	
<b>Connaissances associées et niveaux taxonomiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'hygiène, la santé, la sécurité, l'environnement <span style="float: right;">Niveau 3</span></li> <li>- Les matériaux utilisés en carrosserie (ferreux, non ferreux, plastiques dont les composites) <span style="float: right;">Niveau 2</span></li> <li>- La remise en forme <span style="float: right;">Niveau 3</span></li> <li>- La réparation des éléments plastiques <span style="float: right;">Niveau 2</span></li> </ul>	
<b>Critères d'évaluation de la compétence</b>	
Les éléments liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement sont identifiés respectés et mis en œuvre. <b>Pour C1.3.1 :</b> Le choix de la procédure est adapté La technique de remise en état respecte les préconisations du constructeur en fonction de la nature du support (acier, aluminium...) La forme est respectée et l'état de surface permet la préparation des fonds Les produits et matériels sélectionnés sont adaptés au travail à réaliser <b>Pour C1.3.2 :</b> Les produits sélectionnés sont conformes La protection contre la corrosion est adaptée <b>Pour C1.3.3 :</b> Le choix de la procédure est adapté (produits, matériels...) La technique de remise en état respecte les préconisations (nature du support, application, temps de séchage...) Les éléments liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement sont identifiés et respectés <b>Pour C1.3.4 :</b> La forme est respectée et l'état de surface permet l'application des fonds L'état de surface obtenu respecte les préconisations du constructeur (nature du support...) Les anomalies sont repérées et corrigées Les éléments liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement sont identifiés et respectés	

<b>C1.4</b>	<b>Contrôler la qualité de son intervention</b>
C1.4.1 Contrôler l'intervention C1.4.2 Signaler les anomalies	
<i>Principales activités mettant en œuvre la compétence</i> A1.1 Dépose et repose d'éléments amovibles A1.2 Remise en forme d'éléments de carrosserie A1.3 Réparation des matériaux plastiques	
<b>Connaissances associées et niveaux taxonomiques</b>	
- L'hygiène, la santé, la sécurité, l'environnement	Niveau 3
- La qualité	Niveau 3
<b>Critères d'évaluation de la compétence</b>	
Les éléments liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement sont identifiés respectés et mis en œuvre. <b>Pour C1.4.1 :</b> L'intervention est correcte La cause de la non-conformité est identifiée <b>Pour C1.4.2 :</b> Les anomalies sont signalées La procédure de correction est appliquée avec l'aide d'un tiers	

<b>C2.1</b>	<b>Réaliser la préparation des fonds et surfaces</b>
C2.1.1 Préparer les supports C2.1.2 Remettre en conformité par garnissage les éléments C2.1.3 Appliquer les produits de sous-couche C2.1.4 Protéger les éléments adjacents à la réparation C2.1.5 Protéger contre la corrosion	
<i>Principales activités mettant en œuvre la compétence</i> A2.1 Préparation des fonds et des surfaces A2.2 Colorimétrie A2.3 Application des bases et vernis	
<b>Connaissances associées et niveaux taxonomiques</b>	
- L'hygiène, la santé, la sécurité, l'environnement	Niveau 3
- Les abrasifs	Niveau 3
- Les produits de préparation des fonds	Niveau 3
- Le marouflage ou masquage	Niveau 3
- Les sous-couches	Niveau 3
- La corrosion	Niveau 3
- La colorimétrie	Niveau 2
- La composition des peintures	Niveau 2
- Les produits de finition et de correction	Niveau 3
<b>Critères d'évaluation de la compétence</b>	
Les éléments liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement sont identifiés respectés et mis en œuvre. <b>Pour C2.1.1 :</b> La nature du support est clairement identifiée Le choix du produit est adapté à la nature du support Le ponçage est adapté à la préparation du support Le dégraissage des éléments est correctement réalisé suivant l'opération en cours <b>Pour C2.1.2 :</b> Le choix du produit à appliquer est adapté aux défauts identifiés (garnissage chimique, métallique, plastiques dont les composites...) La quantité du produit préparé est adaptée Le garnissage est correctement appliqué et dressé Le choix des abrasifs est adapté, les techniques de ponçage mises en œuvre sont pertinentes Le ponçage est conforme pour la mise en apprêt La forme finale correspond au profil d'origine <b>Pour C2.1.3 :</b> La nature et le choix du produit sont adaptés à l'intervention Le choix du matériel d'application correspond aux produits utilisés Les produits sont appliqués en respectant les préconisations La préparation des sous-couches est correctement réalisée La procédure d'application est respectée Le dosage est conforme, la quantité du produit préparé est adaptée <b>Pour C2.1.4 :</b> Le choix et la méthodologie de marouflage (cachage) sont correctement réalisés Aucun gaspillage n'est constaté <b>Pour C2.1.5 :</b> Le choix des produits et des matériels est adapté à l'intervention La protection anticorrosion des éléments est réalisée avec soin et qualité	

<b>C2.2</b>	<b>Appliquer les différents types de peinture</b>
<p>C2.2.1 Paramétrer les outils nécessaires à l'application  C2.2.2 Rechercher la référence de la teinte  C2.2.3 Déterminer la nuance  C2.2.4 Préparer la peinture et les produits  C2.2.5 Réaliser un recouvrement  C2.2.6 Réaliser un raccord</p>	
<p><i>Principales activités mettant en œuvre la compétence</i>  A2.1 Préparation des fonds et des surfaces  A2.2 Colorimétrie  A2.3 Application des bases et vernis</p>	
<b>Connaissances associées et niveaux taxonomiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'hygiène, la santé, la sécurité, l'environnement <span style="float: right;">Niveau 3</span></li> <li>- Les techniques d'application <span style="float: right;">Niveau 3</span></li> <li>- Les matériels et équipement du peintre <span style="float: right;">Niveau 2</span></li> </ul>	
<b>Critères d'évaluation de la compétence</b>	
<p>Les éléments liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement sont identifiés respectés et mis en œuvre.</p> <p><b>Pour C2.2.1 :</b>  Le spectrophotomètre est correctement calibré, utilisé suivant les préconisations du fabricant  Les pistolets sont réglés et utilisés conformément aux fiches produits  Le réglage de la cabine est en conformité avec les procédés d'application, le type de véhicule et les préconisations  Le matériel d'application et la cabine sont correctement nettoyés et remis en état</p> <p><b>Pour C2.2.2 :</b>  La référence est correctement identifiée  Les matériels de recherche de teinte sont correctement utilisés (spectromètre, outil informatique)  La référence choisie correspond au véhicule à réparer</p> <p><b>Pour C2.2.3 :</b>  L'éclairage est approprié pour effectuer la recherche de nuance  Le choix de la nuance est correct  La méthodologie employée est correcte et pertinente (plaquette, nuancier)  Le spectrophotomètre est correctement calibré, utilisé suivant les préconisations du fabricant</p> <p><b>Pour C2.2.4 :</b>  Le dosage des produits est correctement réalisé  Les quantités fabriquées sont en relation avec les surfaces à peindre</p> <p><b>Pour C2.2.5 :</b>  Les produits sont correctement appliqués (base opaque, métal, nacré, tri-couche, quadri-couche vernis mat et brillant)  L'aspect de la surface obtenue est conforme à l'aspect d'origine</p> <p><b>Pour C2.2.6 :</b>  La préparation est réalisée avec soin et en conformité  La protection des éléments est réalisée avec soin et qualité  Les produits sont appliqués avec soin et en conformité  La technique du raccord utilisée est adaptée à l'intervention (noyé, fondu)  L'aspect de la surface obtenue est conforme au résultat attendu</p>	

<b>C2.3</b>	<b>Contrôler la conformité d'une application</b>	
C2.3.1 Contrôler la qualité d'application C2.3.2 Relevé le(s) défaut(s) C2.3.3 Proposer des techniques de remédiation C2.3.4 Corriger le(s) défaut(s)		
<i>Principales activités mettant en œuvre la compétence</i> A2.1 Préparation des fonds et des surfaces A2.2 Colorimétrie A2.3 Application des bases et vernis		
<b>Connaissances associées et niveaux taxonomiques</b>		
- L'hygiène, la santé, la sécurité, l'environnement		Niveau 3
- Les techniques de contrôle et de correction		Niveau 3
<b>Critères d'évaluation de la compétence</b>		
Les éléments liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement sont identifiés respectés et mis en œuvre. <b>Pour C2.3.1 :</b> La procédure de contrôle permet de retrouver les défaut(s) présent(s) Les causes des défauts de peinture sont correctement déterminées <b>Pour C2.3.2 :</b> Les différents défauts sont repérés Les défauts sont signalés <b>Pour C2.3.3 :</b> Les différentes rectifications sont connues La rectification correspond au défaut constaté <b>Pour C2.3.4 :</b> La rectification correspond au défaut constaté La procédure est appliquée et permet d'éliminer le(s) défaut(s)		

## ANNEXE IV

## RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

**IV.1. Unités constitutives du diplôme Certificat d'aptitude professionnelle, spécialité « peintre automobile »**

Les unités d'enseignement professionnel sont présentées dans le tableau des unités professionnelles certificatives (III.1.3).

Les unités d'enseignement général sont présentées ci-dessous avec leurs références réglementaires.

## UNITÉ UG1 – Français et histoire-géographie – Enseignement moral et civique

Les programmes sur lesquels reposent l'unité sont définis par :

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de français des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (*BOEN* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'histoire-géographie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (*BOEN* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement moral et civique des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (*BOEN* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

## UNITÉ UG2 – Mathématiques et physique-chimie

Les programmes sur lesquels reposent l'unité sont définis par :

Arrêté du 3 avril 2019 fixant Le programme d'enseignement de mathématiques des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (*BOEN* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 3 avril 2019 fixant Le programme d'enseignement de physique-chimie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (*BOEN* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

La spécialité « peintre automobile » du certificat d'aptitude professionnelle est rattachée au groupement 1 en mathématique.

## UNITÉ UG3 – Education physique et sportive

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'éducation physique et sportive des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

## UNITÉ UG4 – Prévention-santé-environnement

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de prévention-santé-environnement des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (*BOEN* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

## UNITÉ FACULTATIVE UF1 – Langue vivante

Le programme sur lequel repose l'unité facultative de langue vivante est défini par :

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle professionnel et des classes préparant au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

## UNITÉ FACULTATIVE UF2 – Arts appliqués et cultures artistiques

Le programme sur lequel repose l'unité facultative d'arts appliqués et cultures artistiques est défini par :

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (*BOEN* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

## IV.2. Règlement d'examen

## Certificat d'aptitude professionnelle, spécialité « peintre automobile »

Spécialité peintre automobile de certificat d'aptitude professionnelle			Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA habilité ou CFA porté par un EPLE, GRETA ou GIP-FCIP assurant toute la formation théorique) Formation professionnelle continue (Établissements publics)	Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels	
Épreuves	Unités	Coeff.	Mode	Mode	Durée
<b>UNITÉS PROFESSIONNELLES</b>					
EP1 – Intervention et réparation sur élément	UP1	5	CCF	Ponctuel Pratique	3 h
EP2 – préparation et application des peintures	UP2	10 <sup>(1)</sup>	CCF	Ponctuel Pratique et oral	4 h
<b>UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL</b>					
EG1 – Français et histoire-géographie -enseignement moral et civique	UG1	3	CCF	Ponctuel écrit et oral	2 h 25 (2 h + 10 min) + 15 min <sup>(2)</sup>
EG2 – Mathématiques et physique-chimie	UG2	2	CCF	Ponctuel écrit	1 h 30
EG3 – Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuel	
EG4 – Prévention-santé-environnement	UG4	1	CCF	Ponctuel écrit	1 h
<b>UNITÉS FACULTATIVES</b>					
EF Langue vivante	UF1	1	Ponctuel Oral	12 min	Ponctuel Oral 12 min
EF Arts appliqués et cultures artistiques	UF2	1	Ponctuel Ecrit	1 h 30	Ponctuel Ecrit 1 h 30

1) dont coefficient 1 pour l'évaluation du chef d'œuvre, uniquement pour les scolaires et les apprentis.  
L'évaluation s'effectue conformément à l'arrêté du 28 novembre 2019 définissant les modalités d'évaluation du chef d'œuvre prévue à l'examen du CAP par l'article D337-3-1 du Code de l'éducation.

2) dont 5 min de préparation pour oral HGEMC

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.

### IV.3. Définition des épreuves Certificat d'aptitude professionnelle, spécialité « peintre automobile »

#### ÉPREUVE EP1

Intervention et réparation sur un élément

Unité UP1

Coefficient 5

#### 1. Objectif de l'épreuve

L'épreuve a pour objectif l'évaluation de tout ou partie des compétences du pôle 1 « intervention et réparation sur un élément » :

- C1.1. Collecter les informations nécessaires à l'intervention ;
- C1.2. Appliquer la méthodologie de réparation ;
- C1.3. Remettre en conformité ;
- C1.4. Contrôler la qualité de son intervention.

Les compétences sont évaluées dans un contexte professionnel conforme aux conditions de réalisation (secteurs d'activité, éléments d'environnement, ressources disponibles).

Les critères d'évaluation sont ceux définis dans le référentiel de compétences et se rapportant aux limites de connaissances des savoirs associés du pôle 1 « intervention et réparation sur un élément ». L'évaluation des candidats sur ces critères s'appuie sur toutes les dimensions (savoirs, savoir-faire, attitudes) de la compétence.

Certaines autres compétences peuvent être mobilisées ; ces dernières ne sont alors pas évaluées.

#### 2. Contenu de l'épreuve

La situation EP1 se déroule en centre de formation et/ou en entreprise. Pour cette épreuve, les candidats sont placés en situation de réaliser tout ou partie des tâches relatives au pôle 1 « intervention et réparation sur un élément » ; les moyens et ressources, le niveau d'autonomie ainsi que les résultats attendus sont ceux définis dans le référentiel d'activités professionnelles.

#### 3. Modalités d'évaluation

##### 3.1. Contrôle en cours de formation

L'évaluation s'appuie sur plusieurs activités permettant d'établir un suivi et un bilan des compétences visées par l'épreuve. Les activités sont menées en entreprise et/ou en centre de formation.

Le suivi, les bilans intermédiaires et le bilan final sont établis :

- par l'équipe pédagogique du domaine professionnel, le tuteur ou maître d'apprentissage et le candidat dans le cas où l'activité est menée conjointement avec une entreprise ;
- par l'équipe pédagogique du domaine professionnel dans le cas où l'activité est menée en centre de formation.

Les candidats sont positionnés par l'équipe pédagogique à leur niveau de maîtrise des compétences sur la grille nationale d'évaluation de l'épreuve publiée dans la circulaire nationale d'organisation de l'examen.

A l'issue du positionnement, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constitue, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- le livret de suivi de développement des compétences ;
- les bilans intermédiaires formalisés d'évaluation des compétences ;
- la grille nationale d'évaluation renseignée ayant permis la proposition de note.

##### 3.2. Forme ponctuelle

L'évaluation se déroule sous la forme d'une épreuve pratique d'une durée de trois heures.

Elle évalue la maîtrise des compétences du candidat se rapportant au pôle 1 « intervention et réparation sur un élément » sur les trois activités suivantes :

- A1.1. Dépose et repose d'éléments amovibles ;
- A1.2. Remise en forme d'éléments de carrosserie ;
- A1.3. Réparation des matériaux composites.

Les candidats sont positionnés à leur niveau de maîtrise des compétences sur la grille nationale d'évaluation de l'épreuve publiée dans la circulaire nationale d'organisation de l'examen.

Cette situation d'évaluation est construite et organisée par les professeurs d'enseignement professionnel de réparation des carrosseries du centre d'examen.

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant du domaine professionnel.

## ÉPREUVE EP2

### Préparation et application des peintures

#### Unité UP2

#### Coefficient 10

### 1. Objectif de la sous-épreuve

L'épreuve a pour objectif l'évaluation de tout ou partie des compétences du pôle 2 « préparation et application des peintures » :

- C2.1. Réaliser la préparation des fonds et des surfaces ;
- C2.2. Appliquer les différents types de peinture ;
- C2.3. Contrôler la conformité d'une application.

Les compétences sont évaluées dans un contexte professionnel conforme aux conditions de réalisation (secteurs d'activité, éléments d'environnement, ressources disponibles). Les compétences intègrent les savoirs associés.

Les critères d'évaluation sont ceux définis dans le référentiel de compétences et se rapportant aux limites de connaissances des savoirs associés du pôle 2 « préparation et application des peintures ». L'évaluation du candidat sur ces critères s'appuie sur toutes les dimensions (savoirs, savoir-faire, attitudes) de la compétence et en aucun cas sur les seuls savoirs associés.

Certaines autres compétences peuvent être mobilisées ; ces dernières ne sont alors pas évaluées.

### 2. Contenu de l'épreuve

La situation EP2 se déroule en centre de formation et/ou en entreprise. Pour cette épreuve, les candidats sont placés en situation de réaliser tout ou partie des tâches relatives au pôle 2 « préparation et application des peintures » ; les moyens et ressources, le niveau d'autonomie ainsi que les résultats attendus sont ceux définis dans le référentiel d'activités professionnelles.

### 3. Modalités d'évaluation

#### 3.1. Contrôle en cours de formation

L'évaluation s'appuie sur plusieurs activités permettant d'établir un suivi et un bilan des compétences visées par l'épreuve. Les activités sont menées en entreprise et/ou en centre de formation.

Le suivi, les bilans intermédiaires et le bilan final sont établis :

- par l'équipe pédagogique du domaine professionnel, le tuteur ou maître d'apprentissage et le candidat dans le cas où l'activité est menée conjointement avec une entreprise ;
- par l'équipe pédagogique du domaine professionnel dans le cas où l'activité est menée en centre de formation.

Les candidats sont positionnés par l'équipe pédagogique à leur niveau de maîtrise des compétences sur la grille nationale d'évaluation de l'épreuve publiée dans la circulaire nationale d'organisation de l'examen.

A l'issue du positionnement, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constitue, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- le livret de suivi de développement des compétences ;
- les bilans intermédiaires formalisés d'évaluation des compétences ;
- la grille nationale d'évaluation renseignée ayant permis la proposition de note.

#### 3.2. Forme ponctuelle

L'évaluation se déroule sous la forme d'une épreuve pratique d'une durée de quatre heures.

Elle évalue la maîtrise des compétences du candidat se rapportant au pôle 2 « préparation et application des peintures » sur les trois activités suivantes :

- A2.1. Préparation des fonds et des surfaces ;
- A2.2. Colorimétrie ;
- A2.3. Application des bases et vernis.

Les candidats sont positionnés à leur niveau de maîtrise des compétences sur la grille nationale d'évaluation de l'épreuve publiée dans la circulaire nationale d'organisation de l'examen.

Cette situation d'évaluation est construite et organisée par les professeurs d'enseignement professionnel de réparation des carrosseries du centre d'examen.

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant du domaine professionnel.

### Références réglementaires pour les épreuves transversales

Epreuve EG1 – Français et histoire-géographie et enseignement moral et civique - coefficient 3

L'épreuve de français et histoire-géographie-enseignement moral et civique est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Epreuve EG2 – Mathématiques et physique-chimie - coefficient 2

L'épreuve de mathématiques et physique-chimie est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Epreuve EG3 – Education physique et sportive - coefficient 1

L'épreuve d'éducation physique et sportive est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Epreuve EG4 – Prévention-santé-environnement - coefficient 1

L'épreuve de prévention-santé-environnement est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Epreuve facultative – Langue vivante

L'épreuve facultative de langue vivante est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Epreuve facultative – Arts appliqués et cultures artistiques

L'épreuve facultative d'arts appliqués et cultures artistiques est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

## ANNEXE V

PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL  
CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE, SPÉCIALITÉ « PEINTRE AUTOMOBILE »

La période de formation en milieu professionnel se déroule dans une ou plusieurs entreprises définies par le référentiel des activités professionnelles accueillant des professionnels qualifiés.

Ces entreprises d'accueil répondent aux exigences de la formation de tout candidat aux épreuves du Certificat d'aptitude professionnelle peintre en carrosserie automobile.

Le tuteur ou le maître d'apprentissage contribue à la formation en parfaite collaboration avec l'équipe pédagogique du centre de formation. Il veille à assurer la complémentarité des savoirs et des savoirs faire entre l'organisme de formation et l'entreprise d'accueil.

### 1. Dispositions générales

#### *Objectifs de formation en milieu professionnel*

La formation en milieu professionnel est une phase déterminante menant au diplôme. L'élève, l'apprenti ou le stagiaire de formation continue doit participer aux activités de l'entreprise et réaliser des tâches sous la responsabilité du tuteur ou du maître d'apprentissage.

L'élève, pendant la période de formation en milieu professionnel (PFMP), l'apprenti ou le stagiaire de formation continue :

- conforte et met en œuvre ses compétences en les adaptant au contexte professionnel ;
- développe de nouvelles compétences.

La formation en milieu professionnel a pour objectifs de :

- découvrir une entreprise dans son fonctionnement avec la diversité de ses activités ;
- s'adapter à différentes situations professionnelles ;
- développer des compétences professionnelles et socio-professionnelles.

### 2. Organisation dans les différentes voies

#### 2.1. Voie scolaire

- *répartition des périodes et structures d'accueil :*

La durée des périodes de formation en milieu professionnel est de 12 semaines.

Les PFMP sont réparties sous la responsabilité du chef d'établissement sur les deux années du cycle de formation, dans le respect des dispositions de l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle et de son annexe.

Les lieux d'accueil des PFMP doivent permettre au cours de la formation le développement des compétences du référentiel.

- *accompagnement et suivi pédagogiques :*

La recherche et le choix des entreprises d'accueil relèvent de la responsabilité de l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation comme le précise la circulaire n° 2016-053 du 29-3-2016 (BOEN du 31-3-2016). L'intérêt que porteront les professeurs à l'entreprise et au rôle du tuteur permettra d'assurer la continuité de la formation. Le professeur négociera avec le tuteur les tâches qui seront confiées à l'élève durant son immersion et qui devront correspondre aux compétences à développer en entreprise.

Chaque période fait l'objet d'un bilan individuel établi conjointement par le tuteur, l'équipe pédagogique et l'élève. Ce bilan indique l'inventaire, l'évaluation des tâches et activités confiées ainsi que les performances réalisées pour chacune des compétences prévues.

- *cadre juridique :*

L'organisation de la période de formation doit faire l'objet obligatoirement d'une convention entre le chef de l'entreprise accueillant les élèves et le chef de l'établissement scolaire, conformément à la convention type relative à la formation en milieu professionnel des élèves de lycée professionnel définie en annexe de la circulaire n° 2016-053 du 29-3-2016 (BOEN du 31-3-2016). L'annexe pédagogique précise les tâches qui seront confiées à l'élève. Le cadre réglementaire des stages et périodes de formation en milieu professionnel est fixé dans le code de l'éducation chapitre IV, art. D. 124-1 à D. 124.9

Pendant les périodes de formation en milieu professionnel, l'élève a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant référent. Une attestation de PFMP est délivrée par l'organisme d'accueil à tout élève. Cette attestation mentionne la durée effective totale de la période.

#### 2.2. Voie de l'apprentissage

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions en vigueur du code du travail. L'entreprise doit appartenir à un des secteurs d'activités du référentiel d'activités professionnelles.

Afin d'assurer la cohérence dans la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis doit veiller à informer le maître d'apprentissage des objectifs de la formation en milieu professionnel et des modalités de la certification.

La formation de l'apprenti en milieu professionnel fait l'objet d'un suivi par l'équipe pédagogique sous forme de visites.

Il est important que les diverses activités de la formation soient réalisées par l'apprenti en entreprise.

En cas de situation d'entreprise n'offrant pas tous les aspects de la formation, l'article R. 6223-10 du code du travail sera mis en application.

### 2.3. Voie de la formation professionnelle continue

La durée de la formation en milieu professionnel est de 12 semaines. Toutefois, cette durée peut être réduite à six semaines en cas de positionnement.

L'attestation ou le contrat ou le(s) justificatif(s) d'expérience professionnelle sont à fournir au service des examens à la date fixée par le recteur.

Les candidats de la formation continue peuvent être dispensés des périodes de formation en milieu professionnel s'ils justifient d'une expérience professionnelle d'au moins six mois dans le secteur d'activités du diplôme.

#### – candidat en situation de perfectionnement :

Le certificat de période de formation en entreprise est remplacé par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a été occupé dans les activités relevant des secteurs d'activités énumérés dans le référentiel d'activités professionnelles en qualité de salarié à temps plein, pendant six mois au moins au cours de l'année précédant l'examen ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

### 3. Candidat en formation a distance

Les candidats relèvent, selon leur statut (scolaire, apprenti, formation continue), de l'un des cas précédents.

### 4. Candidat positionné

La décision de positionnement est prise par le recteur après avis de l'équipe pédagogique. Pour le candidat ayant bénéficié d'une décision de positionnement en application de l'article D. 337- 4 du code de l'éducation, la durée de la formation en milieu professionnel ne peut être inférieure à :

- cinq semaines pour les candidats préparant l'examen du CAP par la voie scolaire, en 1 an ;
- huit semaines pour les candidats admis dans le cycle de trois ans conduisant au baccalauréat professionnel ;
- huit semaines pour les candidats de la formation professionnelle continue.

Les entreprises retenues pour les immersions en milieu professionnel doivent permettre au candidat de découvrir les secteurs d'activité ciblés par le référentiel, en adéquation avec le positionnement établi.

### 5. Candidat libre

Les candidats majeurs au 31 décembre de l'année de l'examen au CAP peuvent se présenter sans avoir suivi de formation. Aucune attestation d'expérience professionnelle ou de périodes de formation en milieu professionnel, n'est exigée.

## ANNEXE VI

CORRESPONDANCES ÉPREUVES/UNITÉS DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU DIPLÔME  
CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE, SPÉCIALITÉ « PEINTRE AUTOMOBILE »

CAP Spécialité « peinture en carrosseries » Défini par l'arrêté du 20 mars 2007 (dernière session d'examen 2024)		CAP Spécialité « peintre automobile » Défini par le présent arrêté (première session d'examen 2025)	
Analyse d'une situation professionnelle	EP1		
Réalisation d'interventions de peinture sur un véhicule	EP2		
		Intervention et réparation sur élément	EP1
		Préparation et application des peintures	EP2
<i>UNITES GENERALES</i>			
Français et histoire-géographie	UG1	Français et histoire-géographie - enseignement moral et civique	UG1
Mathématiques – sciences	UG2	Mathématiques et physique - chimie	UG2
Éducation physique et sportive	UG3	Éducation physique et sportive	UG3
		Prévention-santé-environnement	UG4
<i>UNITES FACULTATIVES</i>			
		Langue vivante	UF1
		Arts appliqués et cultures artistiques	UF2